

# ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***

## ***DU CONSEIL MUNICIPAL***

***L'An deux mil vingt-six, le 29 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.***

### ***PRÉSENTS :***

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire*

*Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.*

*M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Eliane GRAILLON, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET (à partir de la délibération 2026\_04\_18), M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Françoise BALMONT, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers*

### ***ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :***

*Mme Andrée MURGUE, pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN*

*M. Antoine GERPHAGNON pouvoir à M. Henri BARDEL*

*M. Jacques DUPONT pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE*

*M. Willy BERTHASSON pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO*

### ***ABSENTS EXCUSÉS :***

*Mme Karine PAULET (jusqu'à la délibération 2026\_04\_17)*

*Mme Anne-Laure GUILLAUMOND*

***Secrétaire de séance : M. Raphaël DUTRUEL élu à l'unanimité***

***Objet : Subvention à l'association « Comité de Jumelage » et autorisation à Monsieur le Maire de signature de l'avenant à la convention d'objectifs correspondant***

***(Délibération 2026\_04\_23)***

*Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT),*

*Vu la convention d'objectifs du 28 février 2019 entre la Commune et l'Association « Comité de Jumelage »,*

*Vu la demande de subvention du Comité de jumelage,*

*Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens de leurs relations avec les administrations.*

*Considérant le projet initié et conçu par l'Association qui a pour objet de promouvoir des échanges scolaires, touristiques, culturels, sportifs et économiques entre Sainte-Sigolène (France) et Marineo (Sicile),*

Considérant la volonté de la commune d'encourager le jumelage existant depuis de nombreuses années avec la commune de Marineo ;

Monsieur le Maire explique les différents projets envisagés en 2027 par l'association, et propose au conseil municipal le vote d'une subvention d'un montant de 25 000€.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité (*Mmes Françoise Balmont et Karine Paulet ne prennent pas part au vote*) :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000€ à l'association « Comité de Jumelage »
- dit que le montant de la dépense correspondante sera prélevé sur le chapitre concerné du budget de l'exercice courant
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 à la convention d'objectifs avec l'association « Comité de Jumelage ».

<b>Membres en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>24</b>
<b>Représentés</b>	<b>4</b>
<b>Votants</b>	<b>26</b>

<b>Quorum</b>	<b>15</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>26</b>

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 05/05/2026

et publication en Mairie le : 05/05/2026

Pour Copie conforme  
Le 05/05/2026

Le Maire,  
Monsieur Didier ROUCHOUSE